

Préposé(e) à la gestion de produits et relations éditeurs - Département de la mise en marché

(Poste permanent)

Notre équipe des Messageries Dynamiques est à la recherche d'un(e) Préposé(e) à la gestion de produits et relations éditeurs passionné(e), pour faire partie du plus important groupe de distribution.

Le ou la titulaire du poste aura comme mission de poser une série de gestes pour faciliter la distribution et promouvoir la vente des produits gérés pour un portefeuille d'éditeurs utilisant les services de la compagnie.

Tu as le goût d'apporter ta valeur ajoutée et vivre une expérience collaborative au cœur d'une équipe d'experts ? Ce défi est pour toi, viens te joindre à notre équipe!

Les principales tâches et responsabilités :

- Établir la distribution d'un portefeuille de magazines reliés à des éditeurs ;
- Coordonner et préparer des rapports personnalisés pour les éditeurs ;
- Compiler et balancer les différents rapports reliés aux ventes, sondages etc. ;
- Recevoir et effectuer les appels téléphoniques avec les éditeurs et les imprimeries ;
- Effectuer les différents suivis des promotions, demandes des éditeurs etc. ;
- Gérer et valider les inventaires de fascicules.

Profil recherché :

- Posséder une grande capacité d'analyse, un souci du détail, une grande autonomie et un sens de l'initiative développé ;
- Être en mesure de travailler sous pression ;
- Avoir une attitude professionnelle, orientée client et une bonne capacité à gérer les priorités ;
- Être très à l'aise avec l'informatique et démontrer d'excellentes habiletés en communication ;
- Connaissance des logiciels Excel et Word ;
- Connaissance de l'anglais oral et écrit.

Vos conditions :

- Participation à des projets d'envergure avec des défis stimulants dans un contexte d'effervescence et de changements constants ;
 - Équipe passionnée et dynamique ;
 - Gamme complète d'avantages sociaux (assurances collectives, retraite, rabais corporatifs, etc.) ;
 - Environnement de travail agréable et favorisant le développement des compétences ;
 - Trois semaines de vacances après la première année ;
 - 5 jours de maladie ;
 - 3 journées mobiles supplémentaires ;
 - Horaire de travail de 8h00 à 16h00 du lundi au vendredi.
 - Taux horaire selon la convention collective, 18,22\$.
-